

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 18/11/2024 - 27239 - 2022 B 05372 - 919 251 348 - Aartemis

AARTEMIS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros

Siège social : Route de Peynier – 13720 BELCODENE

919 251 348 RCS MARSEILLE

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 10 OCTOBRE 2024

LES SOUSSIGNEES :

- **Madame Marlène DIARD**, née le 27 juin 1990 à FRIBOURG-EN-BRISGAU (Allemagne), de nationalité française, demeurant Route de Peynier - 13720 BELCODENE
- **Madame Héloïse POLI**, née le 12 septembre 1992 à NIMES, Demeurant 24 rue Rolland – 13360 ROQUEVAIRE, de nationalité française, pacsée sous le régime de la séparation des biens avec Monsieur Pierrick JANNIN, dûment habilitée à cet effet,

Propriétaires de 1.000 actions, seules associées de la société **AARTEMIS**, Société en responsabilité limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé Route de Peynier - 13720 BELCODENE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 919 251 348,

(ci-après la « **Société** »),

Détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société.

I. APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Les Associées de la Société souhaitent céder des parts sociales à **Madame Marie-Odile FALAIS** née le 27 mars 1991 à CAYENNE, de nationalité française, demeurant 10 rue des tourelles – 75020 PARIS.

En leur qualité d'Associées, chacun cédant des parts sociales, ils ont pris connaissance des projets de contrat de cession de parts sociales et ont intégralement contribué à son élaboration, aux conditions et modalités de ce projet.

II. LES ASSOCIES ONT PRIS CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 15 ET 20 DES STATUTS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Agrément d'un tiers en qualité de nouvel associé
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Les Associées après avoir pris connaissance du Projet de contrat de cession d'actions, décide d'agréer en qualité de nouvel associé, conformément à l'article 11 des statuts :

- **Madame Marie-Odile FALAIS** née le 27 mars 1991 à CAYENNE, demeurant 10 rue des tourelles - 75020 PARIS, de nationalité française.

[INTERRUPTION DE SEANCE ET SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSION]

DEUXIEME DECISION

Les Associées en conséquence de la précédente décision et de la cession de leurs parts sociales, décide de modifier les statuts comme suit :

« Article 8 - PARTS SOCIALES

*Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :
à Madame Marlène DIARD,
numérotées de 1 à 570, ci 570 parts
à Madame Marie-Odile FALAIS
numérotées de 571 à 770, ci 200 parts
à Madame Héloïse POLI,
numérotées de 771 à 1 000, ci 230 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social,
Soit 1 000 parts, ci 1 000 parts »*

TROISIEME DECISION

Les Associées décident de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte qui constate les décisions des Associées en date du 10 octobre 2024, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social.

A cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Madame Marlène DIARD
Associée et Cogérante

Madame Héloïse POLI
Associée et Cogérante

Madame Marie-Odile FALAIS

Associée